COMPRENDRE

INDEXEZ NOS SALAIRES !

Quand les prix montent,
nos revenus doivent suivre.

Comprendre la “fiche Argu” L’échelle mobile des salaires, une mesure de justice sociale, de l’Institut La Boétie

→

Sauvegarde. Diffuse. Réponds.



@miaoulenchon

LE PIÈGE ACTUEL

Ce charrousel se base uniquement sur la “fiche Argu” de l’Institut de la Boétie.

Lorsque les prix augmentent mais que les salaires stagnent, nous sommes moins payé·es sans même voir notre salaire diminuer.
Le même travail permet simplement d’acheter moins de nourriture, moins d’énergie, moins de logement.
Pour le document, les mesures d’urgence comme le blocage des prix sont nécessaires. Mais elles doivent être complétées par une protection durable : **l’échelle mobile des salaires.**



@miaoulenchon →

UNE RÈGLE SIMPLE

L'échelle mobile consiste à faire évoluer automatiquement les salaires avec le coût de la vie.

Un indice mesure l'augmentation des prix des biens et services consommés au quotidien. Lorsque cet indice progresse, les rémunérations sont revalorisées.

Ce n'est pas une prime ni une faveur accordée par l'employeur :
c'est un mécanisme destiné à empêcher que l'inflation réduise silencieusement notre niveau de vie.



@miaoulenchon →

DEUX MÉCANISMES

Avec une indexation intégrale, une hausse des prix de 2 % entraîne une hausse des salaires de 2 %. Le pouvoir d'achat est maintenu.

Avec une indexation limitée, seule une partie de l'augmentation est compensée, ou la revalorisation ne se déclenche qu'après le franchissement d'un seuil.

Les salaires restent alors constamment en retard sur les prix. Ce retard finit par s'accumuler : c'est l'effet de palier.



@miaoulenchon →

L'INDICE EST POLITIQUE

Indexer les salaires ne suffit pas. Encore faut-il savoir sur quel indice les indexer.

Quels produits sont observés ? Quelle place accorde-t-on au logement, à l'alimentation, à l'énergie ou à la santé ? Quel poids chaque dépense représente-t-elle ? Selon la fiche, l'indice officiel mesure la variation moyenne des prix, mais ne reflète pas toujours le coût réel de la vie des ménages populaires.

Choisir l'indice, c'est déjà choisir qui sera protégé·e.



@miaoulenchon →

NÉE DES LUTTES

Dès 1911, des femmes des classes ouvrières se mobilisent dans le Nord-Est contre la hausse du beurre, du sucre, de la viande et des loyers.

Cette « croisade des ménagères » organise manifestations et boycotts contre la vie chère. Elle est ensuite rejointe par des hommes et soutenue par le mouvement ouvrier.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent l'idée d'une échelle mobile et celle d'un salaire minimum fixé chaque année.



@miaoulenchon →

DÉJÀ EN EUROPE

L'échelle mobile n'est ni une utopie
ni une invention récente.

Elle a été appliquée en France de 1952 à 1983, en Italie de 1946 à 1992 et au Luxembourg de 1921 à 2022. La Belgique la pratique depuis 1920. Le Danemark l'a instaurée en 1945 et les Pays-Bas en 1965.

Ce que l'on nous présente comme irréalisable a donc existé pendant plusieurs décennies dans de nombreux pays européens.



@miaoulenchon →

TRENTE ANS ICI

Après de grandes mobilisations syndicales,
la France crée le SMIG en 1950,
puis instaure l'échelle mobile
des salaires en 1952.

Le salaire minimum est indexé sur les prix et de nombreuses conventions collectives prévoient également une indexation. Le système reste imparfait : tou·tes les salarié·es ne sont pas protégé·es de la même manière.

Mais pendant trente ans, des millions de personnes ont vu leurs revenus évoluer avec l'inflation.



@miaoulenchon →

LE TOURNANT DE 1983

En 1983, l'indexation générale est suspendue, à l'exception du SMIC. Elle est remplacée par des négociations annuelles dans les branches et les entreprises.

La part des salaires dans la valeur ajoutée chute ensuite de dix points entre 1983 et 1989.

Depuis, les salaires réels ont progressé beaucoup moins rapidement que la productivité : les travailleur·ses produisent davantage, sans recevoir une part équivalente de la richesse créée.



@miaoulenchon →

LE MODÈLE BELGE

En Belgique, l'indexation existe depuis 1920 et concerne directement ou indirectement une grande partie de la population.

Les mécanismes varient selon les secteurs. Des commissions réunissant représentant·es des salarié·es et du patronat déterminent les règles applicables, avec au moins une revalorisation annuelle.

Pour les fonctionnaires et les bénéficiaires d'allocations sociales, les revenus augmentent proportionnellement lorsque l'indice santé franchit une hausse de 2 %.



@miaoulenchon →

UN INDICE CONTRÔLÉ

L'indice belge est régulièrement adapté aux habitudes de consommation : réforme complète tous les huit ans et ajustements intermédiaires tous les deux ans.

Il repose sur une enquête consacrée au budget réel des ménages. Une commission contrôle également son calcul afin de limiter les manipulations politiques. Mais le conflit demeure : en 1994, le tabac, l'alcool et les carburants ont été retirés de l'indice santé.

Même la statistique devient un terrain de lutte sociale.



@miaoulenchon →

DES RÉSULTATS CONCRETS

Selon le document, la Belgique figure parmi les rares pays de l'OCDE où les salaires réels ont progressé entre 2020 et 2023.

Il affirme également qu'en 2023, l'inflation belge était deux fois moins élevée qu'en France.

L'exemple belge contredit donc l'idée selon laquelle l'indexation provoquerait nécessairement une explosion incontrôlable des prix. Protéger les salaires n'empêche pas automatiquement de maîtriser l'inflation.



@miaoulenchon →

LE FAUX CERCLE

Le principal argument patronal est celui de la « boucle prix-salaires » : augmenter les rémunérations obligerait les entreprises à augmenter leurs prix, entraînant de nouvelles hausses salariales.

Mais les prix ne constituent pas la seule variable possible.

Une entreprise peut aussi réduire ses marges ou distribuer moins de dividendes. Présenter la hausse des prix comme l'unique réponse possible permet d'éviter la vraie question : qui doit absorber le coût de l'inflation ?



@miaoulenchon →

QUI PAIE L'INFLATION ?

Sans indexation, ce sont principalement les salarié·es qui paient l'inflation par la diminution de leur salaire réel.

La fiche rappelle que 79 % des Français·es déclarent devoir « se serrer la ceinture » et que le pays compte plus de deux millions de travailleur·ses pauvres.

Dans le même temps, l'écart entre les dirigeant·es du CAC 40 et le salaire moyen de leurs entreprises aurait progressé de 75 % en dix ans.



@miaoulenchon →

PARTAGER AUTREMENT

La thèse du document dépasse donc la seule défense du pouvoir d'achat.

L'échelle mobile modifierait le rapport de force entre le travail et le capital. Elle empêcherait que l'ajustement économique repose systématiquement sur les revenus des salarié·es. Pour être réellement protectrice, elle devrait être intégrale, régulière et fondée sur un indice transparent intégrant notamment le logement et la santé.

L'inflation est aussi une bataille pour le partage des richesses.



@miaoulenchon →

PARTEZ DU QUOTIDIEN

Ne commencez pas par un mécanisme technique. Partez d'une évidence : quand les prix augmentent mais que le salaire reste fixe, nous travaillons autant pour vivre moins bien.

Expliquez ensuite la règle simplement : si le coût de la vie augmente de 2 %, les salaires doivent augmenter de 2 %, afin de maintenir le pouvoir d'achat. Rappelez enfin que cette mesure n'a rien d'utopique : elle a existé en France pendant trente ans et fonctionne encore en Belgique.

La bonne question n'est pas :
"Peut-on le faire ?"
Mais : "Pourquoi avons-nous cessé de le faire ?"



@miaoulenchon →

RÉPONDEZ AUX OBJECTIONS

« Cela va créer de l'inflation. »

Les entreprises peuvent aussi réduire leurs marges ou leurs dividendes. Faire payer systématiquement les salarié·es est un choix, pas une loi économique.

« Les salaires doivent être négociés. »

L'indexation ne remplace pas les augmentations : elle empêche seulement que l'inflation annule les conquêtes salariales.

« C'est trop compliqué. »

Le mécanisme est simple, mais l'indice doit être transparent, régulièrement révisé et intégrer les dépenses essentielles : logement, alimentation, énergie et santé.

Indexer les salaires, ce n'est pas demander davantage. C'est refuser de perdre chaque année.



@miaoulenchon →

LES SOURCES :

- Institut La Boétie, L'échelle mobile des salaires, une mesure de justice sociale, collection « Fiches Argu », 9 pages.
- Référence reproduite dans le document : Natixis, Les conséquences considérables du choix d'affaiblir le pouvoir de négociation des salariés dans les pays de l'OCDE, Flash Économie n° 598, 13 mai 2019.

Téléchargez la "Fiche Argu"

https://institutlaboetie.fr/wp-content/uploads/2023/11/FICHES-ARGU_SALAIRES_ILB-WEB.pdf



@miaoulenchon →

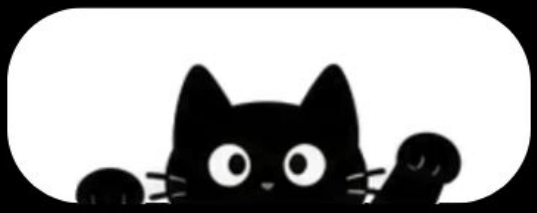

SAUVEGARDE CE CHARROUSEL ET DIFFUSE-LE LARGEMENT.

Commentez, partagez et sauvegardez.

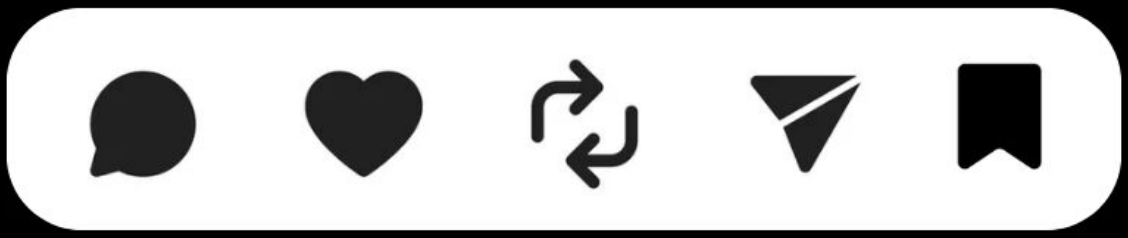

Et en 2027, faisons enfin gagner l'alternative.

MELENCHON 2027.fr



@miaoulenchon